

**MAIRIE :
JOUY SUR EURE**

**DECLARATION PREALABLE
CERTIFICAT DE NON OPPOSITION TACITE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 28/01/2021	
Par :	Monsieur GILLES Florian
Demeurant à :	58 RUE DE L ANCIENNE ABBAYE 27120 JOUY SUR EURE
Sur un terrain sis à :	58 RUE DE L'ANCIENNE ABBAYE à : JOUY SUR EURE 358 AC 138
Nature des Travaux :	Pose de 6 fenêtres de toit dans combles existants

N° DP 027 358 21 F0001

Surface de plancher créée : 0 m²

Surface taxable créée : 0 m²

Destination : Habitation/Logement

Le Maire de la commune de JOUY SUR EURE ;

Vu la demande de déclaration préalable susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants ;

Vu l'avis de dépôt affiché en mairie le 28/01/2021 prévu à l'article R 423-6 et conformément à l'article R 424-5 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'article R.424-13 du Code de l'Urbanisme ;

:::CERTIFIE:::

Que la déclaration préalable dont les références sont rappelées ci-dessus, n'a fait l'objet d'aucune décision d'opposition au 28/03/2021.

Si votre autorisation comporte des travaux vous pouvez les commencer dès à présent, sauf si vous vous trouvez dans le cas particulier suivant :

- Déclaration préalable de coupe et abattage d'arbres : vous ne pouvez commencer vos travaux qu'un mois après la date d'autorisation.
- Permis de démolir : vous ne pouvez commencer vos travaux de démolition qu'au moins quinze jours après la date d'autorisation.
- Travaux en site inscrit : vous ne pouvez commencer les travaux que dans un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande en mairie.

Fait à : JOUY SUR EURE, le 08/06/2021
Le Maire,

Philippe ALLAIN



Affiché en Mairie le : 08/06/2021

PAGE 1 / 2